

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 DECEMBRE 2014**

Délibération
n° 2014.12.282

**Modification en 2014
de l'attribution de
compensation de la
Ville d'Angoulême liée
au transfert des
bibliothèques Adultes
et jeunes**

LE QUATRE DECEMBRE DEUX MILLE QUATORZE à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **28 novembre 2014**

Secrétaire de séance : Mireille BROSSIER

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Danielle BERNARD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARC, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Olivier RIVIERE, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Jacques PERSYN à Michel GERMANEAU, Guy ETIENNE à Sylvie CARRERA, Jacky BONNET à Maud FOURRIER, Samuel CAZENAVE à Françoise LEGRAND, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Bernard DEVAUTOUR à Marie-Hélène PIERRE, Karen DUBOIS à Jean-Luc VALANTIN, Martine FRANCOIS ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Janine GUINANDIE à Jacky BOUCHAUD, Isabelle LAGRANGE à Patrick BOURGOIN, Annie MARAIS à Catherine DEBOEVERE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN à Joël GUITTON

Excusé(s) :

Absent(s) :

Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Jacky BONNET, Samuel CAZENAVE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Martine FRANCOIS ROUGIER, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Annie MARAIS, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 DECEMBRE 2014**DELIBERATION
N° 2014.12.282**

RESSOURCES ET PROSPECTIVES / FINANCES

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE****MODIFICATION EN 2014 DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION DE LA VILLE
D'ANGOULEME LIEE AU TRANSFERT DES BIBLIOTHEQUES ADULTES ET JEUNES**

Le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) du 30 juin 2012 et la délibération du conseil communautaire n° 233 du 18 octobre 2012 ont fixé le montant de l'attribution de compensation à la Ville d'Angoulême pour les années 2012 à 2015 conformément au tableau ci-dessous

Ce rapport précisait « qu'en 2014, les charges transférées sont calculées sur la base de 17 agents transférés du 1^{er} janvier au 31 mai 2014 puis du 1^{er} juin au 31 décembre 2014 sur la base de 20 agents transférés soit 7 mois (17 postes transférés, + 1 agent transféré à compter du 1^{er} juin 2014 + 2 postes vacants) ».

Toutefois, compte tenu du report de la date d'ouverture de la médiathèque d'agglomération, GrandAngoulême accepte de reporter le transfert du poste d'un agent de la Ville d'Angoulême non au 1^{er} juin 2014 mais au 1^{er} janvier 2015 comme la Ville d'Angoulême l'avait proposé par courrier en date du 7 juillet 2014.

Le montant de l'attribution de compensation à verser en 2014 doit donc être revu en fonction de ce nouveau contexte.

Le nouveau montant de l'attribution de compensation 2014 a été calculé sans modification de l'évaluation établie par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées du 30 juin 2012, comme l'indique les tableaux ci-dessous.

L'attribution de compensation passe ainsi de 12 516 411 € à **12 576 261 €** en 2014 soit une majoration de **59 850 €**

Rapport CLECT du 30/06/2012 Annexe III	2011	2012	2013	2014		2015
				du 1er janvier au 31 mai	du 1er juin au 31 décembre	
Nombre d'agents		17	17	17	20	20
Coût annuel de la charge transférée		865 626,00 €	865 626,00 €	865 626,00 €	968 226,00 €	968 226,00 €
Coût mensuel		72 135,50 €	72 135,50 €	72 135,50 €	80 685,50 €	80 685,50 €
Période (en mois)		4/12	1 an	5/12	7/12	1 an
				360 677,50 €	564 798,50 €	
Impact budgétaire lié au transfert		288 542,00 €	865 626,00 €	925 476,00 €		968 226,00 €
Attribution de compensation Angoulême	13 441 887 €	13 153 345 €	12 576 261 €	12 516 411 €		12 473 661 €

.../...

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Modification au 1er janvier 2015 (1 agent et 2 postes vacants)	2011	2012	2013	2014		2015
				du 1er janvier au 31 décembre 2014		
Nombre d'agents		17	17	17		20
Coût annuel de la charge transférée	0	865 626,00 €	865 626,00 €	865 626,00 €		968 226,00 €
Coût mensuel		72 135,50 €	72 135,50 €	72 135,50 €		80 685,50 €
Période (en mois)		4/12	1 an	1 an		1 an
				865 626,00 €		
Impact budgétaire lié au transfert		288 542,00 €	865 626,00 €	865 626,00 €		968 226,00 €
Attribution de compensation Angoulême	13 441 887 €	13 153 345 €	12 576 261 €	12 576 261 €		12 473 661 €

Vu l'avis favorable de la commission ressources et perspectives du 19 novembre 2014,

Je vous propose :

DE VALIDER le nouveau montant de l'attribution de compensation à verser à la Ville d'Angoulême pour l'année 2014.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 08 décembre 2014	Affiché le : 08 décembre 2014